

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le mardi 7 septembre 2021, à 19h00, à la salle municipale à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #4 - Jonathan Goupil
Siège #5 - Steve Lapointe
Siège #6 - Régis Prévost

La séance est présidée par son honneur la Mairesse, Mme Marielle Lemieux, et Mme Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la Mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

01-09-21

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 août 2021
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Approbation des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Rapport budgétaire
 - 5.2 - Rapport de la Mairesse et conseillers responsables de différents dossiers
 - 5.3 - Plan de développement récréotouristique Saint-Magloire, Sainte-Sabine & Saint-Luc
 - 5.4 - Renouvellement contrat location salle Âge d'Or & Fermières
 - 5.5 - Nomination des officiers en bâtiment et en environnement
 - 5.6 - Conseil Municipal
 - 5.7 - États financiers 2019 & Budget 2021 OMH
 - 5.8 - Adoption Politique Santé & sécurité au travail
 - 5.9 - Politique de déclaration des lésions professionnelles
 - 5.10 - Politique d'assignation temporaire
 - 5.11 - Brigitte Nicol
 - 5.12 - TECQ 2019-2023
 - 5.13 - Fondation du Coeur Beauce-Etchemin
 - 5.14 - Mont Bonnet
 - 5.15 - AGA Transport adapté
 - 5.16 - Colloque de zone
 - 5.17 - AGA Groupement forestier Bellechasse-Lévis
 - 5.18 - Travaux Hydro-Québec
 - 5.19 - 150e Caserne incendie
 - 5.20 - Circulation
 - 5.21 - Livres 150
 - 5.22 - CPTAQ Bertrand Marceau
- 6 - VOIRIE
 - 6.1 - Travaux Daniel Maurice
 - 6.2 - Déneigement sporadique
- 7 - RÉSEAU D'AQUEDUC & D'ÉGOUT
- 8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE
- 9 - COMITÉ & LOISIRS
- 10 - VARIA
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-09-21

3.1 - Séance ordinaire du 3 août 2021

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

03-09-21

4.1 - Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les comptes à payer d'un montant de 178 737.52\$ pour septembre 2021 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Dany Robert, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Dany Robert
Directrice générale

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Rapport budgétaire

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois d'août est remis à chaque membre du conseil municipal.

5.2 - Rapport de la Mairesse et conseillers responsables de différents dossiers

Les membres du conseil municipal font un résumé des rencontres qu'ils ont eu durant le mois dernier.

04-09-21

5.3 - Plan de développement récréotouristique Saint-Magloire, Sainte-Sabine & Saint-Luc

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse ont des défis communs au niveau du maintien et du développement des services de proximité et des services de loisirs et récréotouristiques;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse ont identifié depuis les dernières années le besoin de travailler en coopération et en complémentarité face à des enjeux complexes nécessitant de mettre des ressources en commun pour la recherche de solutions innovantes ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Saint-Magloire a reçu une aide financière dans le cadre du Programme de préparation à l'investissement (PPI) pour le projet « consolidation et développement des services de proximité et des services récréotouristiques des municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse en coopération, en innovation et en complémentarité avec le

développement du versant sud du Parc régional du Massif du Sud » ;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce projet un plan de développement récréotouristique pour l'ensemble des trois municipalités a pu être développé et validé par le comité de projet (comité Etchemins Nord) et qu'il est maintenant nécessaire d'en assurer la mise en œuvre ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Steve Lapointe,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE La municipalité de Saint-Magloire accepte le dépôt du plan de développement récréotouristique MRC Est des Etchemins 2021-2023.

QUE La municipalité de Saint-Magloire délègue 3 personnes, un élu ainsi que deux citoyens, pour représenter la municipalité au comité de projet (comité Etchemins Nord) afin d'identifier les actions prioritaires à réaliser dans ce plan.

ADOPTÉE

05-09-21

5.4 - Renouvellement contrat location salle Âge d'Or & Fermières

CONSIDÉRANT la COVID 19, QUE depuis mars 2020, le Cercle des Fermières et le Club FADOQ de Saint-Magloire ont eu accès à leurs locaux que 7 mois dans les deux dernières années;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci avaient payé leur location au montant de 475\$ pour 12 mois mais on pu l'utiliser que 7 mois;

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu unanimement par les conseillers présents;

DE RENOUVELER les baux de location avec le Cercle des Fermières de Saint-Magloire & le Club Fadoq de Saint-Magloire pour une période de deux ans au coût de 475\$ plus les taxes par année;

DE DÉDUIRE pour la période du 1er septembre 2021 au 1er septembre 2022, un montant de 197.92\$ sur leur facture de 475\$, car ce montant a déjà été payé.

QUE Madame la mairesse Marielle Lemieux et Dany Robert, directrice générale sont autorisées à signer pour et nom de la Municipalité de Saint-Magloire lesdits baux.

ADOPTÉE

06-09-21

5.5 - Nomination des officiers en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Magloire est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs règlementations;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'engagement de deux officières par la MRC, il y a lieu de procéder aux nominations par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les engagements, à titre d'officière en bâtiment et en environnement, sont effectifs dès maintenant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Magloire nomme madame Sarah Corriveau, madame

Émilie Bédard, en plus de madame Lise Buteau et messieurs Gabriel Gosselin et Serge Paquet à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement.

QUE par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

ADOPTÉE

5.6 - Conseil Municipal

La Directrice générale informe les membres du conseil municipal;

QUE le conseil municipal peut continuer à siéger entre le jour -37 (1^{er} octobre) et le jour -30 (8 octobre) à 16 h 30. Les candidats proclamés élus sans opposition pourraient prendre part à la séance s'ils ont été assermentés. Dans le cas contraire, c'est le membre sortant du conseil qui pourrait y prendre part puisque son mandat serait toujours en vigueur. La LERM prévoit qu'une personne élue a 30 jours à compter du jour de la proclamation de son élection pour être assermentée; son mandat commence à ce moment (art. 313). Le mandat du membre sortant expire au même moment (art. 314).

07-09-21

5.7 - États financiers 2019 & Budget 2021 OMH

Il est proposé par Régis Prévost,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Magloire accepte les états financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins;

QUE la municipalité remette un montant de 2 500\$ pour l'année 2019 à l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins.

ÉGALEMENT RÉSOLU D'ADOPTER la rapport d'approbation de l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins - budget 2021 au montant de 2 073 \$ pour la part de la Municipalité de Saint-Magloire.

ADOPTÉE

08-09-21

5.8 - Adoption Politique Santé & sécurité au travail

Il est proposé par Steve Lapointe

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER la politique Santé & Sécurité au travail tel que déposé aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

09-09-21

5.9 - Politique de déclaration des lésions professionnelles

Il est proposé par Régis Prévost;

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER la politique de déclaration des lésions professionnelles tel que déposé aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

10-09-21

5.10 - Politique d'assignation temporaire

Il est proposé par Jonathan Goupil,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER la politique d'assignation temporaire tel que déposé aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

11-09-21

5.11 - Brigitte Nicol

CONSIDÉRANT QUE Brigitte Nicol, adjointe à la Direction de la Municipalité de Saint-Magloire travaille pour la municipalité depuis 20 ans soit le 10 septembre 2021;

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE REMETTRE à Brigitte Nicol une carte de crédit prépayé au montant de 50\$ comme remerciement pour son travail depuis les 20 derniers années à la Municipalité.

ADOPTÉE

12-09-21

5.12 - TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementales dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Régis Prévost,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

13-09-21

5.13 - Fondation du Coeur Beauce-Etchemin

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER un montant de 127.80\$ (représentant 0.20\$/citoyen) pour la Fondation du Coeur Beauce-Etchemin pour l'année 2021.

ADOPTÉE

5.14 - Mont Bonnet

Madame la mairesse tient à féliciter Jonathan Goupil pour les travaux dans le sentier du Mont Bonnet, soit la construction d'une tour d'observation de 16 pieds de haut, la construction d'un garde-corps au sommet, l'aménagement de plusieurs sections d'escalier et une déviation d'une longueur de 500 mètres du côté de M. Alain Goupil afin de diminuer le pourcentage de pente du sentier et ainsi le rendre plus sécuritaire.

14-09-21

5.15 - AGA Transport adapté

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE NOMMER M. Régis Prévost, conseiller pour représenter la Municipalité de Saint-Malgoire à l'assemblée générale annuelle du Transport Autonomie, mardi le 14 septembre prochain à Lac Etchemin. **DE PAYER** les frais reliés à cette assemblée.

ADOPTÉE

15-09-21

5.16 - Colloque de zone

Il est proposé par Steve Lapointe,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PERMETTRE à la Directrice générale Dany Robert d'assister au colloque annuel de zone le 16 septembre prochain au coût 50\$ au Centre de congrès de Lévis.

DE PAYER les frais reliés à ce colloque.

ADOPTÉE

16-09-21

5.17 - AGA Groupement forestier Bellechasse-Lévis

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE NOMMER Messieurs Steve Lapointe & Jonathan Goupil pour représenter la Municipalité lors de l'assemblée spéciale suivi de l'assemblée générale annuelle du Groupement forestier Bellechasse-Lévis jeudi le 30 septembre 2021 à 19h par visioconférence.

ADOPTÉE

5.18 - Travaux Hydro-Québec

Les travaux d'Hydro-Québec pour le prolongement des réseaux d'aqueduc & d'égouts devaient se terminer le 3 septembre.

Pour couper les poteaux dans la rue, ça ira en décembre, janvier et peut-être un peu plus tard.

17-09-21

5.19 - 150e Caserne incendie

Madame Martine Rouillard & Monsieur Régis Prévost s'abstiennent de prendre part à la décision, car ils sont en conflit d'intérêt.

Il est proposé par Steve Lapointe,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER l'installation d'une crèmerie dans la caserne incendie lors des fêtes du 150e en 2022.

ADOPTÉE

5.20 - Circulation

Dans le village, il passe en moyenne 602 véhicules/jour - aller/retour

Dans le rang St-Cyrille, il passe en moyenne 196 véhicules/jour - aller/retour

5.21 - Livres 150

On poursuit nos démarches pour la publication du livre du 150e

18-09-21

5.22 - CPTAQ Bertrand Marceau

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du terrain visé et des lots avoisinants est de classe 5-6P & 5-4T;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, l'utilisation du lot à des fins agricoles se limite à la récolte de foin par la Ferme laitière & avicole Larochelle;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'aura pratiquement aucun effet sur les activités agricoles étant donné que le propriétaire va continuer de louer ses champs pour la récolte de foin puis se consacrer au développement de boisé;

CONSIDÉRANT QU'aucune contrainte ne se pose étant donné que la demande vise à déplacer le droit acquis de la résidence située au 56, rang du Lac face à la résidence située au 51 rang du Lac. Par la suite, la résidence existante sera démolie;

CONSIDÉRANT QUE certes, il existe quelques terrains vacant hors de la zone agricole, mais ceux-ci ne correspondent pas au besoin ni aux attentes du requérant étant donné que le propriétaire désire construire une nouvelle résidence près de son exploitation forestière;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du territoire ne sera pas modifiée, étant donné que la résidence existante sera remplacée par une nouvelle résidence à quelques mètres de son emplacement d'origine;

CONSIDÉRANT QU'aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de la propriété foncière demeure inchangée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire appuie la demande d'autorisation faite par Monsieur Bertrand Marceau auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec en vue d'obtenir l'autorisation de faire une nouvelle construction qui sera une résidence principale;

QUE la Municipalité informe la C.P.T.A.Q. que la demande d'autorisation de faire une nouvelle construction qui sera une résidence principale par Monsieur Bertrand Marceau est conforme à la réglementation municipale en vigueur et il ne cause aucun préjudice à la pratique de l'agriculture dans cet arrondissement.

ADOPTÉE

6 - VOIRIE

19-09-21

6.1 - Travaux Daniel Maurice

Madame Anne-Marie Beaudry & Monsieur Régis Prévost s'abstiennent de prendre part à la décision, étant en conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE des travaux en voirie ont été fait dans le rang Saint-Léon dans le passé;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces travaux, l'écoulement du rang se fait directement sur la propriété de Daniel Maurice;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jonathan Goupil,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE FAIRE les travaux suivants chez Daniel Maurice dans le Rang St-Léon:

Creuser le fossé suffisamment long pour que l'eau s'égoute dans le fossé avec une pente, installer un ponceau dans l'entrée de Michel Maurice (étant inexistante pour le moment), de fournir les deux ponceaux avec unions pour ces travaux.

ADOPTÉE

20-09-21

6.2 - Déneigement sporadique

Il est proposé par Steve Lapointe,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE MANDATER la directrice générale pour qu'elle demande des prix pour le déneigement sporadiques pour les rangs suivants :

Rang St-Armand (jusqu'à la virée, qui est près de la limite de Saint-Fabien-de-Panet),

Rang Saint-Hilaire Sud (jusqu'au # civique 215, jusqu'au 1er décembre et par la suite arrêter le déneigement sporadique de ce rang à la cabane à sucre # 153)

Rang St-Hilaire Nord jusqu'au 25 décembre à la limite St-Magloire/St-Fabien-de-Panet par la suite jusqu'au # civique 175.

Rang St-Joseph

ADOPTÉE

7 - RÉSEAU D'AQUEDUC & D'ÉGOUT

8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE

9 - COMITÉ & LOISIRS

10 - VARIA

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21-09-21

12 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Marielle Lemieux, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mme Marielle Lemieux

Mme Dany Robert

Mairesse

Directrice générale